



**Panda
Prévention**

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE

Non-électricien en basse tension ou en haute tension

Public visé

- Opérateur assurant des opérations non-électriques ou en charge de les assurer, soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement.
- Habilitations visées :
B0 H0 H0V Exécutant, B0 H0 H0V Chargé de chantier.

Prérequis

- Aucun

Cadre réglementaire de l'action de Formation

- Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).
- Norme NF C 18-510 + A1.

Durée de l'action

1 jour : 7 (heures)

- Formation théorique en groupe : 3,5 heures.
- Formation pratique en groupe : 1 heure.
- Evaluation individuelle des acquis : 15 minutes par personne.

Nombre de participants par groupe

- 10 personnes maximum en formation théorique et pratique en fonction du nombre d'habilitation par personne.

Contenu théorique et pratique

- Module tronc commun n°1.
- Module « B0 H0 H0V – Exécutants de travaux d'ordre non électriques ».
- Module « B0 H0 H0V – Chargé de chantier non électrique ».

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Accessibilité (handicap)

- Contacter notre référent PSH au 07.66.73.53.77



Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode 24049 – Habilitation électrique.
- NSF 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productiques).

Objectif pédagogique général

- Être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation de travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation.
- Supports d'animation standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).

- Evaluation formative théorique par questionnaire oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.



Panda Prévention

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : vous trouverez le détail des moyens nécessaires obligatoires en formation en fonction des habilitations concernées par l'analyse du besoin.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les équipements doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation **ne pourra pas avoir lieu**.

Sécurité

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder les équipements suivants, **déterminés et remis par leur employeur** : vous trouverez le détail des EPI obligatoires en formation en fonction des

habilitations concernées par l'analyse du besoin.

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Délai de réalisation et tarif

- Selon disponibilité et durée (nous consulter).

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.



Programme détaillé de la formation

Module tronc commun 1

- Grandeurs électriques (intensité, tension, résistance, courant alternatif ou continu, etc).
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc).
- Noms et limites des différents domaines de tension (reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension).
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Prescriptions associées aux zones de travail.
- Equipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc).
- Risques liés à l'utilisation et manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Module tronc commun 2

- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Noms et limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et leurs limites
- Appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Contenu d'un titre d'habilitation.
- Rôles de chacun.
- Symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
- Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.

Module B0 H0 H0V

Exécutants de travaux d'ordre non électrique

- Acteurs concernés par les travaux.
- Limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdit, zone de travail, etc.)
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
- Prescriptions.